Comprendre et appliquer la statut du fermage

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs et agricultrices du département de l'Isère ou départements limitrophes, locataires ou souhaitant le
devenir, ou propriétaire de foncier. Sont particulièrement ciblés les agriculteurs.trices impliqué.es dans
l'accompagnement de porteurs de projet, ou dans des instances territoriales liées au foncier. Quelques places
pourront être réservées à des porteurs de projet agricole.

OBJECTIFS

Comprendre les règles du statut du fermage, et connaître ses droits et devoirs en tant que propriétaire/bailleur, et
avoir les outils pour les mettre en oeuvre.

ENJEUX

Chez les porteur.euse.s de projet agricoles comme chez les exploitant.e.s en place, on constate fréquemment une
méconnaissance du statut du fermage - et plus généralement des réglementations liées au foncier -,
méconnaissance très souvent partagées par les propriétaires et les locataires. Or le foncier est un élément majeur
de la stabilité et la pérennité des installations agricoles. Une bonne connaissance du bail rural et de ses
implications peut permettre de rassurer les parties prenantes pour faciliter la mise en place de terrains par bail, et
donner des outils aux agriculteur.trice.s pour sécuriser leur foncier.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

- Tour d'horizon des différents contrats possibles pour la mise à disposition de foncier agricole : bail rural, bail
environnemental, commodat, conventions pluriannuelles de pâturage...
- Champs d'application du statut du fermage et dérogations
- Les règles du statut du fermage : montant du loyer, droit de préemption, cession du bail, indemnités, cas de
résiliation et de non-renouvellement du bail...
- Les outils du fermage : modèle de bail, état des lieux...
- Les recours possibles en cas de litige : le tribunal paritaire des baux ruraux, les procédures

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques avec support papier.
Questions-réponses au fil de la présentation, illustré avec les situations des stagiaires.
Réflexion pratique sur un modèle de bail/d'état des lieux ; exercice de calcul de montant de loyer

MOYENS MATÉRIELS

Documents distribués

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR 38

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 17/02/2023

MODALITÉS D'ACCÈS
les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS

Adhérent	**Nous contacter €**
Non adhérent	**Nous contacter €**
Non agricole	**Nous contacter €**

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Charlène Mignot
contact@addear38.fr
Addear 38
Tél.: 07 66 79 68 60
117, rue des Alliés - 38 030 Grenoble

MENTIONS
Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

SATISFACTION : 92% de nos stagiaires sont satisfait·e·s de nos formations

NOTE : Repas tiré du sac, sur place. Apporter son pique nique.

Un questionnaire d'autoévaluation de l'évolution des compétences sera rempli individuellement

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR Auvergne-Rhône-Alpes
82690566569

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
28/02/2023	M.I.N de Grenoble 117 rue des alliés 38100 Isère	Audrey Bideau, juriste du CAJ

THÈMES

S'installer en AP

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)